Dernière mise à jour le 23 novembre 2021

Charte pour la prévention des addictions

Afin de les aider à prévenir les addictions, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) propose aux entreprises et organisations d'adhérer à une charte en 4 engagements.

Sommaire

- Une charte d'engagements de prévention des addictions
- Des ressources et un réseau pour accompagner les employeurs
- Téléchargement de la charte

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), avec une vingtaine de partenaires, a lancé fin octobre le dispositif Esper (les Entreprises et les services publics s'engagent résolument).

Selon la Mildeca, il répond à la nécessité de **« briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives. »**

Dans une vidéo à destination des entreprises, Nicolas Prisse, président de la Mildeca, explique : **« Esper propose d'investir dans un projet global fédérateur qui embarque toute votre organisation»**. De plus, ce dispositif **« prend en compte les liens entre l'environnement de travail et les conduites addictives pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail, gages aussi de la performance de votre organisation. »**

Une charte d'engagements de prévention des addictions

Esper se structure autour d'une charte d'engagements et prévoit l'animation du réseau des signataires ainsi que la mise à disposition de nombreux outils pour mettre en place une démarche cohérente de prévention collective et individuelle.

Il s'adresse à tous les employeurs : entreprises, administrations, collectivités, établissements publics, associations, fédérations professionnelles...

La charte se structure autour de 4 engagements :

- Définir un projet global de prévention des conduites addictivesdans le cadre de la promotion de la santé au travail;
- Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance;
- Mettre en œuvre une démarche de prévention non-stigmatisante,respectant la dignité des personnes;
- Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle.

Des ressources et un réseau pour accompagner les employeurs

Afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs engagements, le dispositif Esper propose aux signataires **une boîte à outils contenant des fiches pratiques, des ressources juridiques, statistiques et scientifiques** afin de les aider à concevoir, mettre en œuvre et animer les actions composant leur projet global de prévention. Signer la charte, c'est aussi appartenir à un réseau qui partagera des bonnes pratiques.

Près de 15 entreprises et administrations avaient adhéré à la charte Esper ou s'apprêtaient à le faire fin octobre, parmi lesquelles des entreprises du BTP comme Eurovia et la PME Durand et Fils (Pyrénées-Orientales).

Dès sa conception, le dispositif Esper a reçu le soutien d'organisations partenaires, institutionnelles et associatives, dont l'OPPBTP, l'Anact, Pôle Santé Travail Métropole Nord, Présanse, Santé publique France...

Téléchargement de la charte

charte_esper_version_ressources.pdf (drogues.gouv.fr)

Livret L'alcool au travail à distribuer à vos salariés

Livret La drogue au travail à distribuer à vos salariés

Réagir face à un salarié alcoolisé ou drogué ou ne respectant pas les règles de sécurité